



ASSEMBLEE GENERALE DU 25/05/2022

**ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LMC
NOTE D'INFORMATION**

Les candidatures individuelles au Conseil d'Administration de LMC doivent être l'expression de la volonté du candidat de participer activement à la vie de l'association et à la réalisation de son projet.

Les candidatures des représentants des adhérents collectifs doivent avoir été approuvées par les instances décisionnaires de ces derniers.

La durée du mandat des membres élus est de 3 ans.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu par tiers chaque année.

La fiche d'acte de candidature ci-jointe doit être remplie et renvoyée au plus tôt avant la date de l'Assemblée Générale, au plus tard 7 jours avant l'ouverture des débats.

L'envoi se fait par courriel à la présidence en cours ou par dépôt au secrétariat du siège.

- millecouleurs@orange.fr
- president@lesmillecouleurs.fr